

note D2DPE n°21

**Dynamiques et développement durable
des territoires.**

**Synthèse du rapport 2008
de l'observatoire des territoires
(DIACT) et vision régionale**

janvier 2009



L'Observatoire des Territoires a publié, le 23 janvier 2009 son deuxième rapport national. Ce rapport 2008 dresse un panorama des dynamiques, mais aussi des disparités régionales.

Cette note propose une lecture régionale du rapport en lien avec d'autres travaux réalisés en région Nord – Pas de Calais.

La note reprend d'abord les grands messages du communiqué de presse puis la trame de la synthèse réalisée par l'Observatoire en précisant la position régionale en lien avec différentes études réalisées localement comme la déclinaison régionale des indicateurs de Lisbonne-Göteborg réalisée par l'Insee en partenariat avec la Région Nord – Pas de Calais et le projet « Indicateur 21 ».

Entre 1990 et 2006, le Nord – Pas de Calais cumule une croissance démographique et une croissance économique plus faibles qu'au niveau national. Plus généralement, ces deux critères opposent les régions du Nord aux régions du Sud et de l'Ouest doublement dynamiques.

Le rebond démographique dont bénéficie la France depuis 1999 ne bénéficie pas au Nord – Pas de Calais pourtant parmi les régions les plus fécondes en raison de départs de la région plus nombreux que les arrivées.

La croissance de la production mesurée par le PIB est également plus faible qu'au niveau national entre 1990 et 2006 mais la trajectoire du Nord – Pas de Calais se redresse depuis 2000. Le PIB par habitant régional reste parmi les plus faibles en raison de taux d'activité plus faibles et d'une structure productive moins favorable.

Le Nord – Pas de Calais doit faire face à de grands défis pour un développement durable du territoire. Le vieillissement de la population est porteur d'enjeux comme le développement des services et de l'économie résidentielle qui représentent aujourd'hui autant d'emplois que la sphère productive.

La région est également confrontée à des enjeux de cohésion sociale : l'Indicateur de Développement Humain met ainsi en évidence un écart entre le Nord – Pas de Calais et la France qui ne se réduit pas entre 1982 et 2003. L'Indicateur de Santé sociale montre également des inégalités plus marquées dans la région qu'au niveau national et une détérioration de la santé sociale entre 1999 et 2004.

Enfin, le Nord – Pas de Calais doit intégrer les enjeux environnementaux dans une région bien plus artificialisée que la moyenne nationale et dont l'empreinte écologique par habitant comme pour de nombreuses autres régions en Europe est nettement supérieure au seuil de durabilité écologique mondial.

SOMMAIRE

1 – LES GRANDS CONSTATS NATIONAUX ET LA POSITION RÉGIONALE

2 – REDÉPLOIEMENT CONFIRMÉ EN FAVEUR DU SUD ET DE L'OUEST

3 – DES ATOUTS DIFFÉRENCIÉS POUR SE POSITIONNER SUR DES TRAJECTOIRES D'AVENIR

4 – DE GRANDS DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

5 – RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La synthèse du rapport 2008 de l'Observatoire des Territoires de la DIACT peut être téléchargée sur le site de l'Observatoire des Territoires :
<http://www.territoires.gouv.fr>

L'intégralité du rapport est disponible à la Documentation Française

Dynamiques et développement des Territoires
Rapport de l'Observatoire des Territoires de la DIACT
Documentation Française
Année d'édition : 2009
réf : 978-2-11-007397-6
228 pages, 26 X 21 cm
ISBN : 978-2-11-007397-6
Prix 28 euros

Dossier suivi par Stéphane Humbert, Service «Observation Régionale et Analyse Spatiale» Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation.

mail: s.humbert@nordpasdecals.fr
téléphone: 03 28 82 70 35

Dans le communiqué de presse diffusé par la DIACT le 12 janvier 2009, 5 grands constats sont dressés par l'Observatoire des Territoires :

Trois régions françaises sont parmi les 20 premières régions européennes en matière de production : L'Île-de-France (1ère), Rhône-Alpes (7ème) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (15ème). En matière de dynamisme, 5 régions françaises classées parmi les 50 premières ont des taux de croissance supérieurs à la moyenne de l'Union Européenne : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays-de la Loire.

Dans ce contexte, le Nord-Pas-de-Calais se classe au 4ème rang des régions françaises et au 24ème des régions européennes pour son niveau de PIB. Sa croissance est inférieure à la moyenne européenne comme de la moyenne française.

La France bénéficie depuis 1999 d'un rebond démographique avec une croissance annuelle de 0,7% par an. Ce rebond démographique est porté par une forte natalité qui permet à la France de compter plus de jeunes de moins de 20 ans que la plupart des pays voisins. Les 4 principales régions dont le Nord-Pas-de-Calais comptent ainsi plus d'un million de moins de 20 ans. Cette croissance démographique bénéficie principalement aux régions du Sud et de l'Ouest par le jeu des migrations résidentielles. Ces régions cumulent ainsi des taux de croissance de la population et de la production plus élevés que la moyenne nationale tandis que d'autres régions restent à l'écart de cette dynamique.

La région Nord-Pas-de-Calais bénéficie quant à elle d'une natalité importante qui lui permet de rester parmi les régions les plus jeunes de France. Elle est toutefois pénalisée par un déficit migratoire qui limite la croissance de la population à 0,1% par an et la met à l'écart de la dynamique démographique.

Le rapport montre l'importance du fonctionnement en réseau de villes s'appuyant sur les métropoles et dessinant de grands blocs interrégionaux. Dans ces espaces les villes moyennes assurent la cohésion territoriale en jouant un rôle de relais pour l'accès à certains services. Par ailleurs, le rééquilibrage entre rural et urbain se confirme avec une transformation des espaces périurbains et des bourgs ruraux qui se caractérise à la fois par une croissance de la population et de l'emploi.

Au sein du Nord-Pas-de-Calais deux grands espaces métropolitains à dimension transfrontalière sont institutionnalisés depuis 2005; l' Aire métropolitaine

de Lille, et la Région métropolitaine Côte d'Opale-Flandre occidentale belge. Ces coopérations traduisent des liens de plus en plus intenses avec les zones frontalières belges. En particulier, le nombre d'habitants de la région travaillant en Belgique est passé de 14 370 en 1999 à 22 550 en 2005. Au niveau interrégional, l'intensité des échanges est limitée à la Picardie et à l'Île-de-France.

Le rapport pointe également les risques de fracture menaçant la cohésion sociale par l'analyse de la géographie des populations en situation précaire et à bas revenus. En particulier, les chômeurs de longue durée sont concentrés dans les espaces en conversion : les zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais, d'une partie de la Picardie, de la Haute-Normandie, de la Champagne-Ardenne et du sillon lorrain.

Les risques de fracture menaçant la cohésion sociale évoqués dans le rapport sont particulièrement présents dans la région qui compte une part importante de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Enfin, le rapport souligne l'importance des enjeux environnementaux qui s'ajoutent aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux. Le rapport pointe notamment la croissance de l'artificialisation des sols et l'importance des émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'activité et la mobilité.

La France bénéficie d'une forte natalité mais ce sont les régions moins fécondes du Sud et de l'Ouest qui en bénéficient grâce à leur attractivité.

La France connaît un rebond démographique important depuis 1999 : la croissance annuelle est passée de 0,4% par an entre 1990 et 1999 à 0,7% par an depuis 1999. Ce taux de croissance s'explique globalement par un niveau de natalité bien supérieur à la mortalité qui entraîne un solde naturel élevé. Toutefois, au sein des régions, le dynamisme résulte principalement des migrations résidentielles. Les régions du Sud et de l'Ouest ont souvent un solde naturel moins important qu'au niveau national mais elles bénéficient d'un solde migratoire très positif qui leur procure un grand dynamisme. Seuls la région Pays de Loire cumule soldes migratoire et naturel élevés. A l'inverse, les régions du quart Nord-Est sont pénalisées par des départs plus importants que les arrivées.

Dans le Nord - Pas de Calais, la croissance de la population est pénalisée par les migrations.

Le Nord - Pas de Calais bénéficie d'un solde naturel de 0,5% par an contre 0,4% au niveau national ou moins de 0,1% en Languedoc-Roussillon. A l'inverse, la région a un solde migratoire négatif de -0,4% quand la France Métropolitaine affiche un solde migratoire de +0,3% et Languedoc Roussillon de +1,3%. La résultante de ces deux phénomènes qui s'opposent est une augmentation moyenne annuelle de 0,1% par an entre 1999 et 2006.

Finalement, entre 1999 et 2006, la région a gagné 22 800 habitants. Ce gain qui a permis de franchir le seuil des 4 millions d'habitants se décompose en un gain de 140 000 personnes en plus grâce à l'excédent naturel et une perte de 117 200 personnes du fait des migrations. Au sein de la région, Lille profite d'un dynamisme important qui s'étend inégalement sur les communes voisines. A l'exception de la zone de Berck-Montreuil, l'ensemble du Littoral perd un nombre important d'habitants. La situation de l'ex bassin-minier a évolué de façon contrastée : la zone de Béthune profite de sa proximité de la métropole lilloise, le déficit s'atténue dans les zones de Valenciennes et de Douai tandis qu'il reste important dans la zone de Lens. Enfin, les zones de Cambrai et Maubeuge restent déficitaires tandis que l'Arrageois et le Ternois gagnent des habitants.

Trois régions françaises parmi les 20 premières européennes pour leur niveau de production.

La France réalise 15,6% de la production de l'Union européenne à 27 pour 12,8% de sa population. A l'échelle des régions, l'Île-de-France est de loin la première région européenne. Rhône-Alpes se situe au 7ème rang et Provence-Alpes-Côte

d'Azur au 15ème. Le Nord – Pas de Calais, 4ème région française pour sa production se situe en 24ème position européenne sur 272 régions.

A elles quatre, ces régions concentrent 50,3% du PIB national en 2006 pour 41,8% de la population. La concentration plus forte de production que de population s'explique par la situation de l'Île-de-France qui concentre 28,3% de l'activité pour 18,2% de la population.

Une croissance de la production importante dans le Sud et l'Ouest.

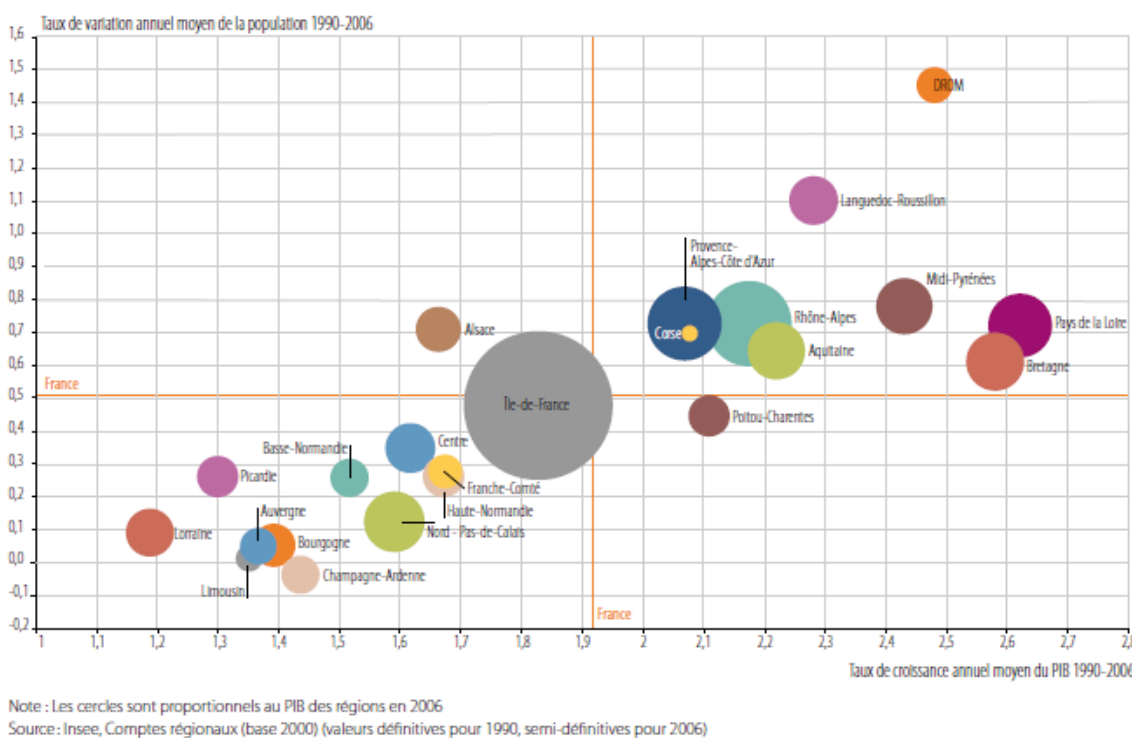
Entre 1990 et 2006, les régions du Sud et de l'Ouest bénéficient d'une croissance supérieure au niveau national. Ces régions cumulent ainsi dynamisme économique et dynamisme démographique. Ce constat est également vrai pour les régions d'Outre-Mer qui affichent des rythmes de croissance de production et de population très supérieurs à la moyenne nationale. A l'inverse, les régions du quart Nord-Est cumulent une croissance plus faible de la production et une croissance plus faible de la population.

La trajectoire du Nord – Pas de Calais se redresse.

Le Nord – Pas de Calais apparaît doublement pénalisé avec une croissance annuelle de la population de 0,1% contre 0,7% et une croissance annuelle de la production de 1,3% contre 1,9% entre 1990 et 2006. Il est important de noter que ces deux facteurs sont en grande partie liés : un territoire créant beaucoup d'emplois attire de la population ; de même, l'arrivée de population crée des besoins en matière d'économie résidentielle. Les régions françaises sont ainsi alignées par rapport à un axe distinguant celles bénéficiant de ce double dynamisme et celles n'en bénéficiant pas. Toutefois, la trajectoire du Nord – Pas de Calais se redresse dans les années 2000 après une période moins favorable.

En positionnant correctement la région et en traçant la droite de régression, on constate que le Nord – Pas de Calais est relativement éloigné de cet axe avec une évolution du PIB plus importante que ce qu'on pourrait attendre en tenant compte de la faible évolution démographique. Cet écart peut s'interpréter comme une forme de dynamisme de l'économie régionale malgré son handicap lié aux faibles évolutions démographiques. De même parmi les régions doublement dynamiques, Languedoc – Roussillon se distingue par un dynamisme économique plus faible que ce qui pourrait être espéré au vu des flux de population.

Graphique 1 > Évolution de la population et du PIB des régions de 1990 à 2006



Le graphique ci dessus croisant variation de population et variation du PIB est une version corrigée du graphique publié dans le rapport de l'Observatoire et repris dans la presse. Dans ce dernier, le Nord – Pas de Calais était mal positionné (0,7% de variation annuelle de population et 1,3% de taux de croissance). La région apparaissait seule dans le cadran supérieur gauche laissant supposer un taux de croissance bien moindre et une croissance de la population plus forte. Une demande de rectification a été transmise et prise en compte par l'Observatoire des Territoires.

Les naissances : reflet du dynamisme des pôles urbains, un atout pour les régions à déficit migratoire.

Au sein de l'Europe, la natalité soutenue est une spécificité française. La plupart des régions françaises affichent les meilleurs soldes naturels de l'union européenne. Cette évolution est particulièrement marquée dans les grands pôles urbains comme Paris, Lyon, Marseille ou la métropole lilloise.

Le Nord – Pas de Calais est la 3ème région la plus dynamique avec un solde naturel de 0,5% entre 1999 et 2006. Seule l'Île-de-France a un solde naturel nettement supérieur avec 0,9% de croissance annuelle. La région reste ainsi parmi les plus jeunes de France avec 1,1 millions de jeunes de moins de 20 ans soit 27,5% de la population régionale. La région héberge ainsi 7,2% des jeunes de moins de 20 ans alors qu'elle ne représente que 6,3% de la population totale. Cependant, la région perd une partie de cette main d'œuvre potentielle par le jeu des migrations résidentielles.

L'affirmation de systèmes régionaux et interrégionaux

Le premier grand espace d'intégration interrégional concerne le bassin parisien. L'Île-de-France a bien entendu un rôle central dans l'ensemble du système des régions françaises : 40% des flux migratoires concernent cette région qui concentre 26% des universitaires et l'essentiel des fonctions métropolitaines. Les liens, comme les migrations résidentielles ou les déplacements domicile-travail, sont particulièrement forts avec les régions Centre, Picardie, Haute et Basse-Normandie.

En dehors de cet espace, de grands systèmes métropolitains s'organisent autour de grandes métropoles : l'espace Sud-Est s'appuyant sur Lyon et Marseille ou encore le Grand-Ouest incluant Rennes et Nantes. Dans le Nord et l'Est des liens interurbains relient Nancy et Metz ou encore l'Alsace et la Lorraine.

Le Nord – Pas de Calais se caractérise par deux grands espaces transfrontaliers institutionnalisés depuis 2005 : l'Aire métropolitaine de Lille, et la Région métropolitaine Côte d'Opale-Flandre occidentale belge. Les liens avec les autres régions sont par contre limités à la région voisine de Picardie au vu de l'intensité des échanges. Le Nord – Pas de Calais a également beaucoup d'échanges migratoires avec l'Île-de-France.

Des écarts de richesse masquent d'importantes différences structurelles

Entre 2000 et 2007, le niveau de richesse mesuré par le PIB par habitant a augmenté de 1,1% par an contre 1,4% dans l'UE15 et 1,8% dans l'UE27.

Ce niveau est très variable d'une région française à l'autre : Le PIB par habitant est particulièrement élevé en Île-de-France où il atteint 46 000 € /hab. contre 30 000 € /hab. en Rhône-Alpes, deuxième région produisant le plus de richesse par habitant.

En excluant l'Île-de-France, les écarts sont moins importants mais restent marqués : les régions les plus faibles ont un PIB par habitant de plus de 20% inférieur à celui de la région Rhône-Alpes. Ces écarts s'expliquent principalement par les différences de structure productive et par la mobilisation des ressources disponibles.

Le Nord – Pas de Calais pénalisé par des taux d'activité plus faibles que les autres régions et une structure productive moins favorable.

En 2007, le PIB par habitant est de 23 822 € /hab. ce qui place la région parmi les plus faibles juste devant la Picardie et le Languedoc-Roussillon. Ce faible niveau est en partie un héritage des années 80 avec la reconversion du tissu économique. Le décrochage a ainsi été marqué entre 1982 et 1986, période où la croissance annuelle était inférieure de 0,5 points par rapport à la croissance nationale.

Le premier élément pénalisant aujourd'hui la région est la faiblesse des taux d'activité parmi les plus bas des régions françaises avec le Languedoc-Roussillon. Ainsi, en mesurant la richesse produite par emploi, le Nord – Pas de Calais se classe en 13ème position des régions françaises.

Mais la région est également pénalisée par sa structure productive : les secteurs produisant le plus de valeur ajoutée, comme la recherche et développement, sont ainsi moins présents dans la région. En isolant les effets de structure, la région apparaît malgré tout moins productive que la moyenne nationale. Cet écart peut s'expliquer par des facteurs géographiques ou par des effets de structure au sein d'un secteur. En prenant l'exemple de l'industrie automobile, les emplois de cadres à haute valeur ajoutée sont peu présents dans les établissements régionaux axés sur la production.

Peu de recherche et développement mais beaucoup de brevets dans la région.

Depuis 2000, la part des dépenses consacrées à la recherche et développement stagne : elle est passée de 2,2% à 2,1%. Cette part est un peu plus importante que dans l'ensemble de l'Union Européenne (1,9%) mais elle reste loin de l'objectif de 3% fixé à Lisbonne. Seules deux régions sont au-dessus de ce niveau : Midi-Pyrénées avec 4,1% et l'Île-de-France avec 3,1%. Les autres régions sont toutes à un niveau inférieur à 2% de leur PIB.

Le Nord – Pas de Calais consacre seulement 0,7% du PIB aux dépenses de re-

cherche et développement. Ce niveau place la région à l'avant dernier rang des régions métropolitaines devant la Corse. La recherche privée y est moins présente et 56% des dépenses de R&D correspondent à une dépense publique contre 37% en moyenne nationale. Les universités y occupent une place prépondérante (70%) alors que les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ne représentent respectivement que 20% et 10% de la dépense publique de R&D dans la région. Cette situation est différente de la moyenne nationale où les niveaux de dépenses de ces 3 entités sont équivalents. Malgré cela, le rapport de l'Observatoire souligne l'importante production de brevets de la région Nord - Pas de Calais grâce à la présence d'un potentiel de ressources humaines.

Un développement local entretenu par les services aux populations présentes qui pourrait encore se développer avec le vieillissement de la population.

Une part de plus en plus importante des activités économiques est basée sur l'économie résidentielle reposant sur la présence permanente ou occasionnelle de populations. Selon l'Insee, l'économie résidentielle représente 40% des salariés et 34% des masses salariales. Le reste des emplois est partagé entre la sphère productive (37% des emplois et 43% des salaires) et la sphère publique (23% des emplois et 22% des salaires). Cette économie est plus présente dans les zones touristiques qui bénéficie de la présence des touristes en plus des populations locales. En 2005, Le Nord – Pas de Calais compte une proportion plus faible d'emplois résidentiels avec 37,5% des emplois salariés. La sphère productive représente quant à elle 37,5% des emplois et la sphère publique 25% des emplois.

Le vieillissement à venir de la population va nécessiter des besoins de services qui devraient dans les années à venir créer des emplois résidentiels. Le Nord – Pas de Calais n'échappant pas aux tendances nationales du vieillissement, la Région a lancé une étude qui permet d'une part de quantifier et qualifier de façon prospective ce que recouvre le vieillissement de la population et qui essaie d'autre part d'identifier les conséquences de ces tendances sur le développement et l'activité des territoires régionaux. Cette étude a été confiée à Paul Wallez, chargé d'études au CRESGE et à Jean François Ghekière, maître de conférence à l'Université de Lille I.

Du point de vue des tendances, la région resterait à l'horizon 2030 parmi les plus jeunes de France grâce à une fécondité qui resterait élevée. Cependant, elle serait également concernée par le vieillissement : les personnes de plus de 60 ans représenteraient ainsi plus d'un million de personnes à l'horizon 2030 contre 722 000 en 1999. En lien avec le vieillissement des générations plus nombreuses issues du Baby-boom, la part des personnes de 60 à 74 ans augmenterait de 30% entre 2010 et 2020, puis la part des plus de 74 ans augmenterait à un rythme similaire entre 2020 et 2030. Les territoires régionaux seront différemment concernés par ce vieillissement. En particulier, l'espace lillois resterait jeune tandis que les plus de 60 ans représenteraient plus de 28% de la population des zones de Maubeuge ou Montreuil.

Le vieillissement pose problème dans de nombreux domaines comme la santé, le logement, la mobilité, les revenus et les activités économiques. En matière de santé, l'état de la région est l'un des plus dégradés en France qui s'explique à

la fois par l'histoire industrielle, les pratiques socioculturelles et l'offre de soins insuffisante. Le vieillissement de la population implique une offre de soins spécifique et adaptée. Concernant le logement, les personnes âgées occupent souvent des logements devenus trop grands tandis que des familles ont des difficultés à trouver un logement plus spacieux. Il apparaît nécessaire d'ajuster les moyens aux besoins et de réguler cet ajustement par des politiques locales adaptées. Le vieillissement rend les déplacements individuels plus difficiles. Face aux risques d'isolement, il est nécessaire d'organiser les réseaux de transport en lien avec les questions d'habitat. La question des revenus des personnes âgées est essentielle dans une région ouvrière où les revenus dépendent principalement des retraites dont la diminution semble inévitable du fait du poids démographique des retraités. Le patrimoine et plus particulièrement le patrimoine immobilier va ainsi peser lourd dans les ressources des personnes de plus de 65 ans. Les inégalités territoriales risquent de s'accroître entre des centres gardant les locataires et les ménages pauvres et les zones périurbaines dont les propriétaires resteront tant que le vieillissement n'affectera pas leur mode de vie. Les zones les plus touchées par le chômage de longue durée risquent également de voir s'accroître le niveau de pauvreté. Enfin, les activités économiques vont être impactées par des demandes croissantes de services à la personne. Le revenu disponible et la propension à le consommer localement sont des enjeux importants pour le développement de services privés. Pour les zones aux revenus les plus faibles, le développement des services passe par l'intervention publique.

Des inégalités sociales particulièrement marquées dans le Nord – Pas de Calais

L'objectif de bien-être social est une composante essentielle du développement durable d'un territoire. Les inégalités de revenus et de conditions de vie sont des indicateurs de fragilité de la cohésion sociale et territoriale.

La région cumule des taux de pauvreté importants et plusieurs facteurs de précarité comme une part élevée de chômeurs de longue durée (6,2% de la population active) qui touche plus généralement les anciennes grandes régions industrielles. Les inégalités de revenus sont élevées en Nord – Pas de Calais comme dans le pourtour méditerranéen en raison d'une forte proportion de ménages à bas revenus : en 2004, 16,8% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté¹ en région soit 5 points de plus qu'au niveau national. La population bénéficiant des minima sociaux est également élevée : en 2004, 6,9% des personnes de moins de 65 ans vivent dans un ménage bénéficiaire du RMI contre 4,1% en France métropolitaine. Les difficultés sont inégalement réparties au sein du territoire régional : la pauvreté est particulièrement élevée dans les grands pôles urbains de la région avec une importante mixité sociale et dans les communes de l'ex bassin minier où la mixité sociale est plus faible.

1 Le seuil de pauvreté est défini comme 60% de la médiane des revenus disponibles en France. Il représente 788€ par mois par unité de consommation soit 788€ pour une personne seule, 1 182€ pour un couple sans enfant ou encore 1 654€ pour un couple avec deux enfants.

Les habitants de la région souffrent également d'une moins bonne espérance de vie qu'au niveau national : 72,4 ans pour les hommes et 80,8 ans pour les femmes soit respectivement 3 ans et 2 ans d'espérance de vie en moins. La surmortalité masculine touche particulièrement les zones minières avec plus de 50% de surmortalité avant 65 ans.

Dans le cadre de la démarche « Indicateurs 21 » initiée par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, de nouveaux indicateurs multidimensionnels de richesse ont pu être calculés à l'échelle de la région par Jean Gadrey, professeur à l'Université de Lille 1. Ainsi selon l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH), la pauvreté régionale est supérieure de 14% à la pauvreté nationale. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) met également en évidence un écart de développement humain non négligeable entre le Nord - Pas de Calais et la France. Cet écart qui ne se réduit pas entre 1982 et 2003 est particulièrement impacté par les écarts d'espérance de vie et de PIB par habitant.

Toujours dans le cadre de la démarche « Indicateurs 21 », les travaux de Florence Jany-Catrice, maître de conférences à l'Université de Lille 1 ont permis le calcul du Baromètre des Inégalités de Pauvreté (BIP 40) et d'un Indicateur de Santé Sociale (ISS). L'indicateur BIP 40 met une évidence que la tendance générale à la hausse des inégalités constatée en France est plus marquée dans le Nord - Pas de Calais entre 2000 et 2005. Les résultats des travaux sur l'ISS pour l'année 2004 montrent quant à eux que le grand Nord de la France et le Sud-Est font face à une santé sociale médiocre. La comparaison avec la situation en 1999 montre une détérioration de la santé sociale dans la plupart des régions françaises. Dans le Nord - Pas de Calais, cette détérioration est plus marquée qu'en moyenne nationale.

Changement climatique et artificialisation croissante : des enjeux forts pour l'aménagement durable des territoires.

Les changements climatiques s'observent en France par une diminution des masses de glaciers alpins ou encore par l'érosion marine due à l'élévation du niveau de la mer. Les côtes concernées sont plus particulièrement les côtes normande, atlantique et méditerranéenne. Les territoires sont également soumis à des risques climatiques. Le Sud-Est de la France est le plus affecté mais les risques naturels sont également importants dans plusieurs régions du quart Nord-Est comme le Nord - Pas de Calais (l'exemple récent de la tornade à Haumont illustre bien la réalité de ces risques).

Dans le cadre de la démarche régionale « Indicateurs 21 », l'empreinte écologique de la région a été calculée pour 2003 par Empreinte écologique SARL. Elle est de 5,40 hectares globaux par personne et par an. Elle est un peu supérieure à celle de la France et nettement supérieure au seuil de durabilité écologique mondial qui est de 1,9 hectares par habitant.

En 2006, 9% du territoire français métropolitain est artificialisé. Depuis 1993, la

surface artificialisée a augmenté de 1,5% par an. Les zones littorales et les zones périurbaines du Sud et de Bretagne sont les plus concernées par ce phénomène. Du fait de la densité de population près de 3 fois supérieure à la moyenne nationale, la région est plus artificialisée que la moyenne nationale : en 1998, 15,74% du territoire Nord – Pas de Calais est artificialisé. Entre 1990 et 1998, l'artificialisation régionale a augmenté de 0,3% par an mais elle a été plus importante sur la zone littorale de Berck au Boulonnais et dans l'aire urbaine de Lille. L'artificialisation liée au tissu urbain discontinu a toutefois été limitée et une part importante de ce nouvel espace artificiel a été consacrée aux réseaux de communication et aux zones industrielles et commerciales. Une partie de ces infrastructures correspond à de grands travaux initiés et mis en chantier en 1990.

Des émissions de gaz à effet de serre liées à la population, aux déplacements et à la structure productive.

Pour une superficie donnée, les émissions de gaz à effet de serre sont les plus élevées dans les zones très peuplées comme l'Île-de-France ou le Nord – Pas de Calais. Toutefois, en le rapportant au nombre d'habitants, les disparités s'atténuent et les régions les plus émettrices sont la Haute-Normandie et la Lorraine. Les disparités régionales s'expliquent en grande partie par les structures productives. Les secteurs les plus émetteurs étant l'agriculture, le transport routier, l'industrie manufacturière et le résidentiel tertiaire. L'allongement des trajets des déplacements domicile-travail est également un facteur d'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.

DIACT – Rapport 2008 de l’Observatoire des Territoires, «dynamiques et développement durable des territoires».

INSEE Nord - Pas de Calais, Région Nord – Pas de Calais [2008], «La région Nord – Pas de Calais parmi les régions européennes : une lecture des indicateurs de Lisbonne-Göteborg», Rapport d’étude.

INSEE Nord - Pas de Calais [2009], «Population du Nord-Pas-de-Calais : stabilité d’ensemble, dynamiques territoriales contrastées», Pages de Profils n°50.

INSEE Nord - Pas de Calais, EuresChannel [2006], «Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique», Pages de Profils n°10.

INSEE Nord - Pas de Calais, Région Nord-Pas-de-Calais, Conseil général du Nord, Conseil général du Pas-de-Calais, Mission Bassin minier, Pôle régional mutualisé des CAF [2006], «Pauvretés et territoires en Nord Pas de Calais», Les Dossiers de Profils n°82, juin.

Région Nord – Pas de Calais Note D2DPE n°20, «Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises», janvier 2009

Région Nord – Pas de Calais Note D2DPE n°19, «Vieillesse démographique et territoires en Nord – Pas de Calais à l’horizon 2025», décembre 2008.

Région Nord – Pas de Calais Note D2DPE n°17, Le projet «Indicateurs 21» en Nord – Pas de Calais, Mars 2008.

Région Nord – Pas de Calais Note D2DPE n°15, «Niveaux de vie et pauvreté en Nord – Pas de Calais», Novembre 2007.

Région Nord – Pas de Calais Note D2DPE n°14, «Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté BIP40» Novembre 2007.

Région Nord – Pas de Calais, D2DPE – «Atlas de l’occupation du sol du Nord



Région Nord-Pas de Calais
Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation
Service Observation Régionale et Analyse Spatiale

151, avenue du Président Hoover
59555 Lille Cedex
Tél. : 03 28 82 70 15 <http://www.sigale.nordpasdecalais.fr>

